

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 80/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **12 du mois de décembre** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, JAMAIN Thomas, LORENZO Manuel LAGARDE Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEMIN Alexandra

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

**OBJET : DEMANDE SUBVENTIONS ETAT ET DEPARTEMENT AMENAGEMENT
MEZZANINE REMISE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il, est envisagé au budget 2026 de poursuivre l'aménagement de la remise communale construite en 2024 par l'aménagement intérieur d'une Mezzanine propice au stockage de matériel d'usage ponctuel ou saisonnier.

L'exposé de mise en œuvre d'accompagnement financier par l'Etat via la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux laisse apparaître à nouveau la possibilité de bénéficier d'aide en 2026 pour bâtiments communaux.

Etant entendu qu'il semble donc possible de solliciter de l'accompagnement financier d'une part de l'ETAT au titre d'une dotation DETR, et d'autre part du conseil départemental au titre du fond d'équipement des communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande d'aide financière (sur la base du montant HT de 7928,56€)

A l'Etat sur Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un pourcentage maximum de 40% soit 3171,43€ et de porter cela sur un plan de financement envisagé.

Au Conseil Départemental via le Fond d'Equipement des Communes pour un pourcentage maximum de 20% soit 1585,71€ et de porter cela sur un plan de financement envisagé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Qui permettrait de laisser apparaître un reste à charge pour la commune de 40% soit 3171,43€.

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de plan de financement
- **Charge** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en place du plan de financement proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*